



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E79940

VALABLE JUSQU'AU 18/12/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/03/2015
217 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 490 698 057

Siret : 490 698 057 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 0310014051

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 0310014051

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : ENERLOR

12 RUE DE LA SEILLE
54320 MAXEVILLE

Téléphone : 03 83 57 47 90

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@enerlor.com

Responsabilité légale :

BOCEK CLAUDE PRÉSIDENT / DRON ERIC TECHNICIEN / HELENE SEBASTIEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 03 83 56 11 46

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 13/02/2024 |
| 5274 | Exploitation d'installation de chauffage et de rafraîchissement avec garantie totale dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE | 17/06/2020 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 13/02/2024 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 13/02/2024 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLIERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.